

## Attention : à lire attentivement

Le présent document est un document juridique, constituant un contrat entre le client final (personne physique ou morale), ci-après « le Client », et Epsitec SA, société suisse sise à Yverdon-les-Bains, (ci-après « Epsitec »), applicable au Logiciel Crésus (ci-après « le Logiciel »). Le Client s'engage à respecter les termes de ce contrat, ainsi que les termes contenus dans les manuels d'utilisation, les conditions générales d'Epsitec et toute autre documentation relative à l'utilisation du Logiciel.

## CONTRAT DE LICENCE DU LOGICIEL CRÉSUS

### 1. OCTROI DE LICENCE

- (a) Epsitec accorde au Client qui accepte, le droit perpétuel, non-exclusif et non-transférable, d'utiliser une instance du Logiciel sur un seul ordinateur aux modalités et conditions prévues par le présent contrat de licence et par la documentation y relative et contre paiement du prix de la licence.
- (b) Dans le cas où le Client a acquis une licence pour utilisateurs multiples, il a le droit d'installer et d'utiliser autant d'instances que d'utilisateurs prévus.
- (c) Outre l'installation de l'instance principale ou, en cas de licences pour utilisateurs multiples, des instances principales, le Client n'est pas autorisé à faire d'autres copies du Logiciel, sauf :
  - (1) si le Client copie le Logiciel vers un ordinateur portable ou, à son domicile, sur un autre ordinateur qui lui appartient ou qu'il utilise, à la condition que le Logiciel ne soit utilisé que sur un seul ordinateur à la fois, qu'il ne soit jamais installé sur plus de deux ordinateurs et que l'utilisateur soit le seul à s'en servir; ou
  - (2) si le Client effectue des copies du Logiciel sur un média externe, aux seules fins de sauvegarde ou d'archivage.
- (d) Le présent contrat de licence ne constitue pas une vente du Logiciel d'origine ni de toute copie éventuelle : Epsitec conserve l'entière propriété du Logiciel, ainsi que de toutes les copies qui auront été effectuées, sous quelque forme ou sur quelque support que ce soit.
- (e) Le Logiciel ainsi que la documentation qui l'accompagne, sont protégés par la loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins, les traités internationaux en matière de droit d'auteur, ainsi que toute autre réglementation ou traité applicables en matière de propriété intellectuelle. Sauf autorisation écrite et préalable d'Epsitec, il est interdit de :
  - (1) reproduire, même partiellement, le Logiciel et/ou sa documentation, et notamment de le modifier ou de l'inclure dans un autre Logiciel;
  - (2) de désassembler, de décompiler ou de tenter d'avoir accès au code source du Logiciel ainsi que de modifier le Logiciel en vue de contourner les limitations imposées par la licence;

- (3) d'accorder des sous-licences, de louer ou d'exploiter le Logiciel sur un réseau ou un système central ou à partir de celui-ci;
  - (4) d'utiliser en parallèle, sur des ordinateurs différents, une ancienne version et une nouvelle version d'un Logiciel pour lequel l'utilisateur a reçu une mise à jour.
- (f) Le Client, bénéficiaire d'une licence d'utilisation du Logiciel, peut, avec l'accord préalable et écrit d'Epsitec, transférer de manière permanente à un tiers le Logiciel original (y compris les mises à jour), toutes ses copies et sa documentation, à condition qu'il n'en conserve aucune copie et que le tiers bénéficiaire du transfert soit lié par les termes et conditions du présent contrat et de la documentation à laquelle il se réfère, par acceptation expresse et écrite. Si le Logiciel est transféré avec une mise à jour, tout transfert doit également comprendre toutes les versions antérieures du Logiciel.
- (g) Le Client s'engage à prendre toutes les mesures et précautions commandées par les circonstances, afin que le Logiciel et ses éventuelles copies demeurent sous son contrôle, notamment afin de prévenir tout risque d'utilisation abusive, copies et/ou distribution du Logiciel.
- (h) Dans l'hypothèse où le Client souhaite vendre ou se débarrasser de l'ordinateur contenant le Logiciel, il s'engage au préalable à supprimer irrévocablement le Logiciel et, sur demande d'Epsitec, de le lui confirmer par écrit.
- (i) Epsitec peut être amenée à fournir, directement ou par des prestataires tiers, des services d'assistance et/ou de maintenance et/ou de formation relatifs au Logiciel (ci-après « les Services d'Assistance », « les Services de Maintenance » et « les Services de Formation »). Lesdits Services d'Assistance, de Maintenance et de Formation font l'objet d'un accord séparé entre Epsitec et le Client auquel ce dernier peut souscrire.
- (j) Epsitec peut être amenée à installer le Logiciel pour le compte du client, directement ou par des prestataires tiers. Les conditions et modalités de l'installation du Logiciel par Epsitec font l'objet d'un accord séparé entre Epsitec et le Client auquel ce dernier peut souscrire.

### 2. GARANTIE

Le Logiciel étant conçu et proposé comme étant un logiciel à usage général, Epsitec garantit uniquement que le Logiciel permettra une utilisation conforme, pour l'essentiel, aux descriptions contenues dans son manuel d'utilisation et/ou dans les documents écrits accompagnants le Logiciel. Cette garantie est limitée à une période de nonante (90) jours à compter de la date de la livraison du Logiciel au Client et ce pour autant que le Client ait avisé Epsitec par écrit des défauts constatés dans le délai susmentionné.

Epsitec ne garantit pas que le Logiciel soit adéquat par rapport aux besoins du client, n'ayant pas développé le Logiciel pour répondre à ses besoins spécifiques.

### 3. EXÉCUTION DE LA GARANTIE

En cas d'exécution de la garantie, la seule obligation d'Epsitec sera, à choix pour Epsitec, le remboursement du prix du Logiciel ou le remplacement ou la réparation du Logiciel. Pour être exécutée, cette garantie implique la restitution à Epsitec du Logiciel complet, y compris les manuels d'utilisation et autre documentation, accompagné de la preuve d'achat de la licence. La présente garantie ne sera pas applicable si la défectuosité du Logiciel résulte d'un accident, d'un événement fortuit ou d'un cas de force majeure, d'un usage abusif, d'une utilisation non-conforme ou d'un virus. Tout Logiciel remplacé par Epsitec bénéficiera d'une nouvelle garantie de nonante (90) jours à compter de la date de livraison du nouveau Logiciel.

### 4. EXCLUSION D'AUTRES GARANTIES

Dans les limites des dispositions légales applicables, Epsitec n'accorde aucune autre garantie, expresse ou tacite, sous quelque forme que ce soit, que celle qui est décrite ci-dessus. En particulier, Epsitec exclut les garanties implicites de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier ou obligation de résultat concernant le Logiciel, les manuels d'accompagnement, les documents et le matériel connexe. Epsitec ne peut en aucun cas être tenue responsable de tout dommage direct, incident, indirect ou accessoire de quelque nature que ce soit (notamment toute perte de bénéfices, manque à gagner, interruption d'activité, perte de données ou autre perte financière) découlant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le Logiciel.

### 5. MODIFICATION DU CONTRAT

Les parties au présent contrat se réservent le droit de modifier ou supprimer son contenu en tout temps durant toute sa durée moyennant accord écrit.

### 6. CLAUSE DE DIVISIBILITÉ

Si l'une des dispositions du présent contrat ou de la documentation à laquelle il se réfère s'avère être nulle, les autres dispositions resteront valables et continueront à lier les parties au présent contrat.

### 7. RÉSILIATION

En cas de non-respect par le Client de ses obligations contractuelles et légales en rapport avec la Licence, notamment en cas de non-respect des échéances de paiement, ou en cas de faillite, liquidation ou redressement judiciaire du Client, Epsitec peut résilier avec effet immédiat le contrat de licence par lettre recommandée avec accusé de réception, sans mise en demeure préalable et sans préjudice de tous autres droits, notamment en réclamation de dommages et intérêts. Dans ce cas, le Client doit immédiatement cesser d'utiliser le Logiciel et doit dans les 30 jours, à choix pour Epsitec, renvoyer ou détruire tous les exemplaires du Logiciel, ses composants (y compris les mises à jour et extensions), ainsi que toute la documentation y relative (y compris la documentation imprimée) et toutes les données qui sont la propriété d'Epsitec. En cas de destruction, le Client certifiera par écrit qu'il a procédé à la destruction et renonce expressément à tout remboursement du prix de la licence. Epsitec se réserve également expressément le droit de bloquer l'accès au Logiciel et/ou aux mises à jour lorsque cela est techniquement possible.

En cas de résiliation du présent contrat, tout autre contrat conclu en relation avec le Logiciel, notamment contrat pour les Services d'Assistance/Maintenance/Formation et mises à jour tombent automatiquement. Tous honoraires d'ores et déjà payés dans ce cadre ne seront pas remboursés.

### 8. MISES A JOUR ET EXTENSIONS

Une ou plusieurs mises à jour ou extensions du Logiciel peuvent être fournies par Epsitec au Client selon les conditions contenues dans les contrats se trouvant sur le site [www.cresus.ch](http://www.cresus.ch) auxquels le Client peut souscrire.

Un logiciel présenté comme une mise à jour ou extension remplace et/ou complète le Logiciel qui a fondé le droit du client à la mise à jour. A compter de l'installation de la mise à jour ou de l'extension, le Client s'engage à ne plus utiliser le logiciel initial, excepté en tant que partie du logiciel mis à jour ou bénéficiant d'une extension. Le Client s'engage expressément à n'utiliser le logiciel résultant de cette mise à jour qu'en conformité avec le présent contrat.

### 9. DROIT APPLICABLE ET FOR

Le présent contrat de licence et l'ensemble de la documentation à laquelle il se réfère sont soumis au droit suisse. Tous litiges survenant en relation avec le présent contrat, en relation avec les documents mentionnés par le présent contrat et/ou l'utilisation du Logiciel seront exclusivement tranchés par les tribunaux ordinaires du Canton de Vaud, les recours au Tribunal fédéral étant réservés. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est expressément exclue, ainsi que l'application de toute autre convention ou traité.

Pour toute question concernant cette licence, contactez-nous à [epsitec@epsitec.ch](mailto:epsitec@epsitec.ch)

Pour demander une offre pour une licence pour utilisateurs multiples, nous vous invitons à nous contacter à l'adresse [vente@epsitec.ch](mailto:vente@epsitec.ch)

Nos conditions générales sont publiées en ligne, [www.epsitec.ch/support/conditions](http://www.epsitec.ch/support/conditions)